

Bureaux : rue de Chartres No 323.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 AOUT 1895.

Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeyille de la Nouvelle-Orléans

NEW ORLEANS PUBLISHING CO., LIMITED.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 20 AOUT 1895.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE. Un an \$12 00 Six mois 8 00 Trois mois 5 00 Un mois 1 00

EDITION SEMAADAIRE. Un an \$3 00 Six mois 2 00 Trois mois 1 00

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui ne soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

L'ABEILLE

1er SEPTEMBRE.

Pour demeurer fidèle à la tradition, nous publierons, cette année, le 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1894-95 à la Nouvelle-Orléans.

Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès du commerce et de l'industrie, l'état des récoltes, les cours des valeurs publiques et des matières dont l'abondance et la variété plairont même aux plus exigeants.

Un numéro, présentant un intérêt plus qu'ordinaire, sera tiré à un nombre considérable d'exemplaires qui se répandront dans toutes les directions, autant dans les Etats voisins que dans les campagnes de la Louisiane et en ville.

L'occasion sera donc exceptionnelle elle ne s'offre qu'une fois l'an pour les abonnés qui tiendront à s'adresser à un public nombreux.

Nous prions ceux qui veulent des exemplaires de ce numéro, qu'ils nous le nombre, de nous en livrer la commande le plus tôt possible.

A partir du 1er septembre, l'Abeyille publiera tous les jours deux feuillets ; et dans tous ses départements les améliorations seront sensibles.

La Direction garde l'espoir que ses amis et le public intelligent et bienveillant apprécieront ses humbles efforts.

Justice et égalité pour tous dans le monde économique.

Que l'Etat, tel que l'ont constitué les idées modernes, en France, par exemple, et aux Etats-Unis, en lui donnant pour fondements, la liberté et l'égalité, ait traversé victorieusement la période politique et soit entré dans la période économique, c'est admettre par tous les hommes sensés. Les faits sont là, d'ailleurs, pour le prouver. Il n'y a plus aucune question politique sur le tapis ; toutes sont résolues. On ne se dispute plus que sur des questions économiques et nous n'avons pas le droit de nous en plaindre ; la nature des choses le veut ainsi.

Tout mouvement politique qui n'a pas ses conséquences économiques, est blâmable ; il n'a aucune raison d'être ; c'est même cela qui le légitime.

Or, la situation politique étant fondée sur la liberté et l'égalité, il faut que la situation économique repose sur les mêmes bases. Le tout est de s'entendre sur ces deux grandes choses qu'on appelle la liberté et l'égalité. La liberté ne consiste pas dans le droit de faire tout ce qu'on veut, sans s'inquiéter de savoir si cela est ou n'est pas nuisible au voisin ; elle s'arrête là où commence le droit de ce dernier, que la loi doit protéger contre chacun des empiétements d'autrui.

Les ouvriers, par exemple, ont été opprimés pendant des siècles ; il ne s'agit pas, sous prétexte de les affranchir, d'en faire des oppresseurs, à leur tour. Ils ont été soumis à une odieuse inégalité ; il ne s'agit pas d'en faire, à présent, des privilégiés. Que le privilège et l'oppression soient abolis par ce bas, au lieu

de l'être par en haut, ils seront toujours l'oppression et le privilège. Le progrès ne consiste pas à retourner tout simplement la vieille société, à mettre en dessous ce qui était en dessous et en dessous ce qui était en dessus—la belle avance !—mais à accorder à tous la place qui leur revient, à améliorer, à égaliser, à supprimer les abus d'en bas du présent, comme les abus d'en haut du passé, à adoucir les heurts, les frictions, sinon à les supprimer complètement.

Il serait fort malheureux que les travailleurs ne arrivassent à se persuader que leurs syndicats, en France, que leurs Trades-unions, en Amérique, leur permettent d'opprimer le capital et même de le supprimer, au besoin. Ce serait une erreur funeste, dont ils seraient les premières victimes. On pourra faire des révolutions ; on ne détruira jamais le capital ni la propriété. Seulement, ce que l'on octroie aux uns, il faut l'accorder aux autres. Si l'on permet, d'un côté, les coalitions, les combinaisons, il serait injuste de les refuser, de l'autre. Justice et égalité complète de droits pour tous, sans distinction ni préférence—c'est le seul moyen d'arriver à la pacification des esprits et des ateliers.

L'OPINION DE DUMAS.

On a, ces jours derniers, posé la question de savoir s'il n'y avait point lieu, pour remettre le drame en faveur de l'Etat, d'ouvrir au Conservatoire une classe de drame à côté de celle de tragédie, à Paris.

À ce sujet, M. Alexandre Dumas, écrit la très intéressante lettre que voici :

Le drame est admis au Conservatoire sous la rubrique Tragédie. Comme les classes et dans les concours publics les ouvrages représentés au Théâtre-Français et à l'Opéra, tous les drames sont par conséquent figurés dans les concours de la classe de tragédie.

À ce sujet, M. Alexandre Dumas, écrit la très intéressante lettre que voici :

Le drame est admis au Conservatoire sous la rubrique Tragédie. Comme les classes et dans les concours publics les ouvrages représentés au Théâtre-Français et à l'Opéra, tous les drames sont par conséquent figurés dans les concours de la classe de tragédie.

À ce sujet, M. Alexandre Dumas, écrit la très intéressante lettre que voici :

Le drame est admis au Conservatoire sous la rubrique Tragédie. Comme les classes et dans les concours publics les ouvrages représentés au Théâtre-Français et à l'Opéra, tous les drames sont par conséquent figurés dans les concours de la classe de tragédie.

À ce sujet, M. Alexandre Dumas, écrit la très intéressante lettre que voici :

Le drame est admis au Conservatoire sous la rubrique Tragédie. Comme les classes et dans les concours publics les ouvrages représentés au Théâtre-Français et à l'Opéra, tous les drames sont par conséquent figurés dans les concours de la classe de tragédie.

À ce sujet, M. Alexandre Dumas, écrit la très intéressante lettre que voici :

Le drame est admis au Conservatoire sous la rubrique Tragédie. Comme les classes et dans les concours publics les ouvrages représentés au Théâtre-Français et à l'Opéra, tous les drames sont par conséquent figurés dans les concours de la classe de tragédie.

À ce sujet, M. Alexandre Dumas, écrit la très intéressante lettre que voici :

Le drame est admis au Conservatoire sous la rubrique Tragédie. Comme les classes et dans les concours publics les ouvrages représentés au Théâtre-Français et à l'Opéra, tous les drames sont par conséquent figurés dans les concours de la classe de tragédie.

À ce sujet, M. Alexandre Dumas, écrit la très intéressante lettre que voici :

Le drame est admis au Conservatoire sous la rubrique Tragédie. Comme les classes et dans les concours publics les ouvrages représentés au Théâtre-Français et à l'Opéra, tous les drames sont par conséquent figurés dans les concours de la classe de tragédie.

À ce sujet, M. Alexandre Dumas, écrit la très intéressante lettre que voici :

Le drame est admis au Conservatoire sous la rubrique Tragédie. Comme les classes et dans les concours publics les ouvrages représentés au Théâtre-Français et à l'Opéra, tous les drames sont par conséquent figurés dans les concours de la classe de tragédie.

À ce sujet, M. Alexandre Dumas, écrit la très intéressante lettre que voici :

REICHSHOFFEN.

RACONTÉ PAR UN CUIRASSIER.

1870 - 6 août - 1895.

Le brave qui a fait le récit qu'on va lire se nomme Martial Robert. Il était maréchal des logis au 9e cuirassiers, en 1870, et prit part avec son régiment à la charge héroïque. Aujourd'hui, ayant conservé ainsi droite sa haute taille, ses moustaches brunes abondantes, sa large poitrine et sa cuirasse miroitée sous le soleil de Morsbronn, M. Martial Robert est à la tête d'un des services de cavalerie à la Compagnie du Gaz.

Souvent, à ses amis, l'ancien maréchal des logis du 9e a conté "l'affaire" avec la roudeur et la simplicité militaires. On lui a demandé, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de Reichshoffen, de préciser ses souvenirs.

—Au moment de la déclaration de guerre, le 9e cuirassiers, en garnison ordinaire à Belfort, était détaché à Mulhouse pour réprimer une grève.

Nous revenons aussitôt former, avec le 8e, la brigade du général Michel, et en route vers l'ennemi !

Le 5 août, on arriva dans un ravin ; après une reconnaissance, on s'installa pour la nuit, sous une pluie d'attente. A huit heures du matin, les hommes préparaient la soupe, quand on sonna le "Garde à vous. Un coup de pied à la marmitte et en selle !

"Nous marchons d'abord au pas. Les balles plouvaient. Un obus enveloppa la tête d'un homme non loin de moi. Le colonel Waterneer, qui nous commandait, fait mettre pied à terre. Nous attendons jusqu'à midi à la tête de nos chevaux, les tenant par la bride. Ce piètinement sur place nous énervait ; nous sentions que ça chauffait à côté de nous et nous voulions nous aussi entrer en danse. Je vois encore le lieutenant Matelle, qui devait y rester, menacer du sabre l'ennemi invisible en criant : "Conciliés !..."

"L'ordre de charger, donné à la brigade Michel par le général-Duchenois, ad accueilli avec joie. On se forme en colonne. Les balles venaient frottaient la moustache, les obus emportaient des casques et des têtes avec. Hélas, nous paupres jument bal, bondissant à ne pas pouvoir la tenir. Le général Michel, passant sur le front de la brigade, nous cria ces mots qu'on n'entend pas, mais auxquels on répond : "Vive la France !"

"Nous voilà partis ! En avant de Morsbronn, dans des champs de houblon, les pointes des casques et des baïonnettes des Prussiens luisent au soleil, mais elles ne luisent pas tant que nos cuirasses et que nos fourchettes. Le soleil est de notre côté. Brides abattues, fous, les éperons dans le ventre de nos chevaux, nous volons vers le bas du plateau. La terre tremble, le bruit des fourreaux de sabre sur les étrières, les balles qui glissent sur les cuirasses, comme si on frottait les uns contre les autres toutes les gammelles du régiment, la fusillade, le canon..."

"C'est là que j'étais de la manœuvre ! De notre côté, les Prussiens tiennent une troupe presque à bout portant et nous décapitaient de nos moutures. De notre côté, nous abrions ferme. Comme je marchais à la droite de mon capitaine un obus éclata près de moi et me jeta dans la jambe de ma droite. Je me relevai ; nous roulons par terre, moi et moi. L'ouragan passa au-dessus et près de nous, je me dégage comme je peux de dessous ma pauvre jument qui me regardait... Si j'avais eu le temps j'aurais pleuré !

"Je me relève et saute sur un cheval de lancia, qui courait sans cavalier et je pige des deux. Je rencontre, après avoir traversé sous les balles des cadavres d'hommes et de chevaux, le lieutenant Répécaud, officier d'ordonnance du général Michéle. Nous nous retrouvons derrière Morsbronn, fume, vinaigre et saïme, quelques-uns blessés, tous la cuirasse et le casque bosselés, le visage couvert de poussière.

"Le brigadier Worms est à pied, tenant par la bride le cheval d'un officier bavarois qu'il a abattu d'un coup de sabre. On apprend que le colonel est prisonnier, le lieutenant-colonel Archambault tué, ainsi que le capitaine Noël et le lieutenant Matelle.

"À cinq heures du soir, la canonnade durant toujours, on se retire sur Saverne. Trois turcos, accompagnés sur un même cheval, se joignent à notre troupe. Nous arrivons à Saverne vers trois heures du matin ; nous nous mettons à manger, mais difficilement ; et il faut faire, car nous n'avions rien dans le ventre depuis la veille.

"Voilà pour Reichshoffen ou Morsbronn, comme vous voudrez. —Et après ? demanda-t-on à M. Robert.

—Après ? Je suis revenu au camp de Chalons ; on a reformé le 9e cuirassiers à Duplex, nous avons pris part avec l'armée de la Loire aux combats de Toury, d'Arthenay, d'Orléans, de Coulmiers. L'armée de la Loire dissoute, j'ai fait partie de l'armée de l'Est comme maréchal des logis chef ; on m'a nommé adjudant, nommé la médaille militaire. Je suis parti, presque la guerre éteinte !

"Étes-vous resté en communication avec quelques camarades survivants du 9e cuirassiers ?

—L'un d'eux, M. de Villars, est aujourd'hui lieutenant-colonel ; un autre, mon ami Matériel, alors maréchal des logis-fourrier, blessé et fait prisonnier, est aujourd'hui capitaine.

"L'ordre de charger, donné à la brigade Michel par le général-Duchenois, ad accueilli avec joie. On se forme en colonne. Les balles venaient frottaient la moustache, les obus emportaient des casques et des têtes avec. Hélas, nous paupres jument bal, bondissant à ne pas pouvoir la tenir. Le général Michel, passant sur le front de la brigade, nous cria ces mots qu'on n'entend pas, mais auxquels on répond : "Vive la France !"

"Nous voilà partis ! En avant de Morsbronn, dans des champs de houblon, les pointes des casques et des baïonnettes des Prussiens luisent au soleil, mais elles ne luisent pas tant que nos cuirasses et que nos fourchettes. Le soleil est de notre côté. Brides abattues, fous, les éperons dans le ventre de nos chevaux, nous volons vers le bas du plateau. La terre tremble, le bruit des fourreaux de sabre sur les étrières, les balles qui glissent sur les cuirasses, comme si on frottait les uns contre les autres toutes les gammelles du régiment, la fusillade, le canon..."

"C'est là que j'étais de la manœuvre ! De notre côté, les Prussiens tiennent une troupe presque à bout portant et nous décapitaient de nos moutures. De notre côté, nous abrions ferme. Comme je marchais à la droite de mon capitaine un obus éclata près de moi et me jeta dans la jambe de ma droite. Je me relevai ; nous roulons par terre, moi et moi. L'ouragan passa au-dessus et près de nous, je me dégage comme je peux de dessous ma pauvre jument qui me regardait... Si j'avais eu le temps j'aurais pleuré !

"Je me relève et saute sur un cheval de lancia, qui courait sans cavalier et je pige des deux. Je rencontre, après avoir traversé sous les balles des cadavres d'hommes et de chevaux, le lieutenant Répécaud, officier d'ordonnance du général Michéle. Nous nous retrouvons derrière Morsbronn, fume, vinaigre et saïme, quelques-uns blessés, tous la cuirasse et le casque bosselés, le visage couvert de poussière.

"Le brigadier Worms est à pied, tenant par la bride le cheval d'un officier bavarois qu'il a abattu d'un coup de sabre. On apprend que le colonel est prisonnier, le lieutenant-colonel Archambault tué, ainsi que le capitaine Noël et le lieutenant Matelle.

"À cinq heures du soir, la canonnade durant toujours, on se retire sur Saverne. Trois turcos, accompagnés sur un même cheval, se joignent à notre troupe. Nous arrivons à Saverne vers trois heures du matin ; nous nous mettons à manger, mais difficilement ; et il faut faire, car nous n'avions rien dans le ventre depuis la veille.

"Voilà pour Reichshoffen ou Morsbronn, comme vous voudrez. —Et après ? demanda-t-on à M. Robert.

—Après ? Je suis revenu au camp de Chalons ; on a reformé le 9e cuirassiers à Duplex, nous avons pris part avec l'armée de la Loire aux combats de Toury, d'Arthenay, d'Orléans, de Coulmiers. L'armée de la Loire dissoute, j'ai fait partie de l'armée de l'Est comme maréchal des logis chef ; on m'a nommé adjudant, nommé la médaille militaire. Je suis parti, presque la guerre éteinte !

"Étes-vous resté en communication avec quelques camarades survivants du 9e cuirassiers ?

—L'un d'eux, M. de Villars, est aujourd'hui lieutenant-colonel ; un autre, mon ami Matériel, alors maréchal des logis-fourrier, blessé et fait prisonnier, est aujourd'hui capitaine.

"L'ordre de charger, donné à la brigade Michel par le général-Duchenois, ad accueilli avec joie. On se forme en colonne. Les balles venaient frottaient la moustache, les obus emportaient des casques et des têtes avec. Hélas, nous paupres jument bal, bondissant à ne pas pouvoir la tenir. Le général Michel, passant sur le front de la brigade, nous cria ces mots qu'on n'entend pas, mais auxquels on répond : "Vive la France !"

Fin de la grève de Carmaux.

Un véritable coup de théâtre vient de se produire. Hier, dit un correspondant de Carmaux, à la date du 6 août, un seul mot d'ordre partait de la Chambre syndicale : Résistance à l'oppression patronale ! Toutes les réunions des patrons se terminaient par le cri traditionnel de Vive la grève ! Aujourd'hui, sans que rien n'ait fait prévoir, le vent a subitement changé.

Dès que le juge de paix a été communiqué au Comité de la grève le refus du Conseil d'administration des verrières d'accepter l'arbitrage. M. Jaurès a provoqué une nouvelle réunion qui a eu lieu à dix heures. Le président d'abord donna lecture de la lettre suivante du président du Conseil d'administration des verrières au juge de paix :

Monsieur le juge de paix, En réponse à la lettre que vous avez bien voulu adresser à M. Moffre, notre directeur, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'administration des verrières personnelles et nous ne saurions donner lieu à un arbitrage.

En effet, des ouvriers ont quitté le travail sans permission et se sont absentés. Ils ont été punis en conséquence, sur leur assignés qu'ils ne faisaient pas partie du personnel et on a offert de les réintégrer. Ils n'ont pas accepté. Le travail a été délaissé. Il y a eu réunion générale des ouvriers et déclaration immédiate de grève.

Il n'est pas permis, vous le reconnaissez, Monsieur le juge de paix, de tolérer de pareils écarts. Les tolérances de ce genre sont la cause de toutes les misères et de la perte de toute l'industrie qui, par faiblesse, oisiveté ou par suite de l'ignorance.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

Il est à faire remarquer que Baudot n'était déjà absent, il y a deux mois de cela, sans autorisation. Il fut alors averti et il a reconnu formellement, le 31 juillet, qu'il ne devait pas s'absenter sans autorisation. C'est donc, en outre, un motif de plus pour nous, pour n'avoir pas tenu compte de son absence, que nous ne pouvons pas le réintégrer.

De même, le prix du pain augmenta, et à la fin les boulangers de Carmaux refusèrent d'accepter le règlement patronal. La situation devenait grave et il y eut même quelques émeutes devant les boulangeries.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva alors un remède à ces maux, qui menaçaient la population de la capitale du pain presque gratuit et contenta tout le monde. Il fit annoncer par les journaux et par les affiches publiques que le pain ordinaire serait vendu à un prix fixe de 80 centimes par quintal (1,300 grammes) au plus, et continuait à se vendre une dizaine de centimes au-dessous.

Le gouvernement ottoman trouva